

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2008

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq mai s'est réuni à la Mairie à dix-huit heures quinze, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : Guy JELENSPERGER, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Véronique FONTAINE, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Denis MARCHAND, Michel POYAC, Claude ROLLAND, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD

ABSENT EXCUSE : Daniel POUPART qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND

Thierry RIVIERE

Secrétaire de séance : M. DURA

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour : « CTV 1<sup>ère</sup> tranche et éclairage public écologique – Demande de subvention » et « désignation d'un délégué à la CLETC ». Le conseil accepte l'inscription de chacun de ces deux points à l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU ET ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité et M. DURA est élu secrétaire de séance.

**2. Annulation de la délibération n°19/2008 portant sur la désignation des délégués au SIEP**

Par délibération n° 19/2008 du 14 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné des représentants au SIEP (syndicat intercommunal d'études et de programmation).

Mais le SIEP n'est désormais plus représenté par des délégués de chaque commune membre de Marne & Gondoire mais par la communauté d'agglomération elle-même.

Le conseil communautaire procédera lui-même à la désignation des délégués du SIEP.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération n°19/2008.

### **3. Annulation de la délibération n°22/2008 portant sur la désignation des délégués au SIT**

Par délibération n° 22/2008 du 14 mars 2008, le Conseil Municipal a désigné des représentants au SIT (syndicat intercommunal des Transports des secteurs III et IV de Marne la Vallée et communes environnantes).

Mais le SIT n'est désormais plus représenté par des délégués de chaque commune membre de Marne & Gondoire mais par la communauté d'agglomération elle-même, la compétence des transports ayant été transférée.

Le conseil communautaire procédera lui-même à la désignation des délégués du SIT.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération n°22/2008.

### **4. Autorisation donnée au Maire pour signer une convention de constitution de servitude avec GRT Gaz**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que GRT Gaz a procédé à des travaux dans le chemin de Bouleau Carreau dit du golf, consistant en la mise en place d'un dispositif de protection cathodique des ouvrages de transport de gaz.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer une convention constituant une servitude de 1 mètre de large répartie symétriquement à droite et à gauche de l'axe de l'ouvrage au bénéfice de GRT Gaz et autorisant à laisser le passage et l'accès aux agents de GRT Gaz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ladite convention.

### **5. Demande de classement de la CD10E en voirie départementale**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la route se trouvant entre la RD217bis et l'angle de l'avenue Charles Péguy (Guermantes) et la rue Fort du Bois (Conches sur Gondoire) est indiquée par un panneau « CD10E » mais est pourtant demeurée une voie communale.

**Vu** la délibération du 8 avril 2008 du SIVOM de Conches-Guermantes demandant le classement de la CD10E en voirie départementale,

**Considérant** que cette voie est classée en départementale sur 65% de sa longueur (au-delà de la mairie de Conches en direction de Lagny),

**Considérant** que la circulation sur cette voie est de plus en plus importante, celle-ci étant empruntée comme une alternative à la RD35 extrêmement chargée,

Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande le classement de cette voie en voirie départementale.

A l'unanimité, le conseil municipal demande le classement de cette voie en voirie départementale.

#### **6. Approbation d'un projet d'investissement et demande de la Dotation de Développement Rural (DDR)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'investissement. Il rappelle que dans le cadre du premier volet du contrat triennal de voirie, une liaison douce va être créée le long de la RD35, reliant le cheminement actuel et la promenade de la Belle Inutile.

Sur cette nouvelle liaison douce, il convient d'implanter des candélabres d'éclairage public.

Dans une logique de respect de l'environnement, de développement durable et d'économie d'énergie, le Maire propose que la commune fasse le choix d'un nouveau produit économique et écologique, combinaison d'un aérogénérateur et d'un panneau photovoltaïque. Il s'agit de candélabres à fonctionnement autonome équipés d'une vasque à leds.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet d'investissement et autorise le Maire à demander une subvention à l'Etat, soit la Dotation de Développement Rural (DDR).

#### **7. Contrat triennal de voirie 1<sup>ère</sup> tranche et éclairage public écologique - Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le 1<sup>er</sup> volet du contrat triennal de voirie en cours, approuvé par délibération n° 17/06 du 22 juin 2006 ainsi que le projet d'implanter un éclairage public écologique sur la liaison douce implantée dans le cadre du 1<sup>er</sup> volet du CTV, approuvé par délibération n° 40/08 de ce jour.

Le premier volet du contrat triennal de voirie concerne un aménagement de sécurité sur la RD35, à l'entrée sud de l'agglomération. Les travaux consistent en la mise en place de deux coussins berlinois et de séparateurs de voies entre l'allée Rond du Cerf et la rue André Thierry, l'implantation de haies, la création de passages piétons et la création d'une liaison douce le long de la RD35, reliant le cheminement actuel et la promenade de la Belle Inutile. Par délibération n°40/08, le conseil municipal a approuvé le projet d'investissement d'y implanter des candélabres d'éclairage public.

Dans une logique de respect de l'environnement, de développement durable et d'économie d'énergie, le Maire propose que la commune fasse le choix d'un nouveau produit économique et écologique, combinaison d'un aérogénérateur et d'un panneau photovoltaïque. Il s'agit de candélabres à fonctionnement autonome équipés d'une vasque à leds.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subventions auprès de l'Assemblée nationale, sur la réserve parlementaire Madame la Députée Chantal BRUNEL : une subvention pour le 1<sup>er</sup> volet du contrat triennal de voirie et une subvention pour l'implantation d'un éclairage public écologique et économique.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une demande de subventions auprès de l'Assemblée nationale, sur la réserve parlementaire Madame la Députée Chantal BRUNEL.

#### **8. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DE LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE TRANSFERTS DE CHARGES)**

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Thierry RIVIERE, conseiller municipal de GUERMANTES.

#### **9. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Reconduction de la ligne de trésorerie (250 000.00 €).

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil que l'Union des Maires de Seine et Marne a signé une charte « sécurité routière » avec Monsieur le Préfet en décembre 2006. L'union des Maires s'est notamment engagée à ce que chaque commune désigne un correspondant « sécurité routière ». Monsieur le Maire désigne par arrêté municipal Mademoiselle Isabelle ROQUIER, conseillère municipale, correspondant « sécurité routière ».

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un arrêté adopté le 12 février 2008 par le Préfet de Région d'Ile de France énonce que le public est consulté du 15 avril 2008 au 15 octobre 2008 sur le projet de Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, et ses documents d'accompagnement, le rapport environnemental qui y est rattaché et le projet de programme de mesures relatif au projet de SDAGE. La liste des communes appartenant au bassin est consultable sur [www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr](http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr) ou [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr), ou disponible sur demande auprès de la direction régionale de l'environnement d'Ile de France (79 rue Benoît Malon 94257 GENTILLY Cedex) et du secrétariat du comité du bassin (51 rue Salvador Allende 92000 NANTERRE).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a assisté avec Annie VIARD à une réunion de l'inspection académique de Seine et Marne à Torcy le 13 mai 2008 portant sur l'organisation de la semaine scolaire.

Monsieur le Maire remercie les élus pour l'organisation du Troc et Puces dimanche 18 mai 2008, notamment la bonne initiative de Gérard DURA pour la réalisation des gilets fluorescents pour les organisateurs.

Monsieur le Maire annonce que l'Open de Golf aura lieu le 21 septembre 2008.

Monsieur le Maire transmet au Conseil les remerciements de l'association des anciens combattants pour la subvention accordée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la subvention allouée par Monsieur le Sénateur Michel HOUEL lui a été notifiée et que les travaux sont prévus (création parking et restauration du puits de la mairie). Mademoiselle Isabelle ROQUIER propose d'installer dans la commune des récupérateurs d'eau pour l'arrosage de la commune. Monsieur le Maire et Monsieur Denis MARCHAND répondent que la solution proposée est adaptée à un jardin privé. La mise en place pour arrosage dans toute une commune demande une installation beaucoup plus lourde et importante financièrement et techniquement.

Monsieur Denis MARCHAND confirme que l'utilisation de récupérateurs d'eau type ménager et jardin sur la commune n'est pas pratique pour le service technique, et qu'il va tester la profondeur du puits pour voir le débit et envisager une éventuelle installation plus « industrielle » adaptée aux besoins identifiés.

Madame Françoise JOUSSE demande si une mutualisation des moyens techniques et matériels serait envisageable entre les communes de Marne & Gondoire. Monsieur le Maire et Monsieur Michel POYAC répondent qu'une telle mutualisation n'est pas prévue par la communauté d'agglomération.

Monsieur Denis MARCHAND annonce que le concours de pétanque prévu le 13 septembre est repoussé au 27 septembre 2008. Ce concours sera organisé au profit de la mucoviscidose.

Monsieur Gérard LEUX demande si de nouvelles poubelles vont être installées dans la commune. Monsieur le Maire et Monsieur Denis MARCHAND répondent que deux poubelles viennent d'être posées sur le parking de la rue Lautréamont et rue Charles Baudelaire.

Monsieur Gérard DURA demande si l'on peut contacter l'organisme responsable du container de vêtements afin qu'il soit vidé. Monsieur le Maire répond que l'organisme sera contacté.

Monsieur Gérard DURA propose la mise en place d'un dispositif de ralentissement Rue des Pies Vagabondes : des coussins berlinois, des écluses ou des jardinières. Monsieur le Maire répond qu'une note sera adressée à tous les riverains à propos de la vitesse excessive et rappelle que la rue des Pies Vagabondes ne supporte, en principe, pas un trafic de transit mais uniquement un trafic local. Il est demandé, une nouvelle fois, aux automobilistes de respecter le code de la route. Il n'est pas envisageable d'aménager toutes les rues de la commune d'équipements tels que demandés.

Monsieur Gérard DURA déplore que le chemin situé derrière la Rue des Pies Vagabondes ne soit pas entretenue par tous les habitants. Monsieur le Maire rappelle qu'un conseil avait été adressé en juillet 2007 à ce sujet, encore une fois il s'agit d'un manque d'esprit civique et citoyen. Monsieur le Maire propose qu'une réunion de quartier soit organisée sur ce point.

La séance est levée à 20h40.